

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Frédéric, tenue le 4 juillet 2023, à 19 h 30, à la salle du conseil, situé au 850, rue de l'hôtel de ville à Saint-Frédéric.

Sont présents madame la mairesse Micheline Grenier, les conseillères Johanne Giguère et Sylvie Couture ainsi que les conseillers Francis Paré, Harold Gilbert, Jacques Berthiaume et Yvan Nadeau, tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

2023-07-1716

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

D'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-07-1717

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

Il est proposé par Harold Gilbert et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-07-1718

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2023

Il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-07-1719

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Francis Paré et résolu :

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes pour un montant de 252 438.80\$ (chèques numéro 21 339 à 21 355 + dépôts directs numéro 1 962 à 1 997 + prélèvements numéro 1 559 à 1 579).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

COURTE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2023-07-1720

PROJET DE RÈGLEMENT 389-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 297-15

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric souhaite revoir les usages permis ainsi que la hauteur maximale des bâtiments dans certaines zones de son périmètre urbain;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric désire aussi revoir la délimitation de certaines zones dans un but de planification urbaine logique et durable;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 8 mai 2023;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sera tenue avant l'adoption du règlement conformément à la Loi;

En conséquence, il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Frédéric décrète et adopte, par résolution, le projet de règlement numéro 389-23 amendant le règlement de zonage numéro 297-15.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-07-1721

AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 295-15 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Monsieur Jacques Berthiaume, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement amendant le règlement numéro 295-15 relatif au plan d'urbanisme.

2023-07-1722

PROJET DE RÈGLEMENT 390-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT 295-15 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric souhaite entamer une modification des affectations du sol à l'intérieur de son périmètre urbain;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 4 juillet 2023;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation sera tenue avant l'adoption du règlement conformément à la Loi;

En conséquence, il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Frédéric décrète et adopte, par résolution, le projet de règlement numéro 390-23 amendant le règlement numéro 295-15 relatif au plan d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-07-1723

CONTRAT D'OPÉRATION DE LA MACHINERIE D'HIVER AVEC EXCAVATION TURMEL - SAISONS 2023-2024 & 2024-2025

ATTENDU QUE la municipalité a donné le contrat d'opération de la machinerie d'hiver des saisons 2018 à 2023 à Excavation Turmel inc.;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait de la qualité des services rendus par Excavation Turmel inc.;

ATTENDU QUE l'entente avec Ferme Vachon pour la location du tracteur servant à effectuer le déneigement est pour les saisons 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025;

ATTENDU QU'Excavation Turmel inc. est prêt à signer une nouvelle entente pour le terme restant de location du tracteur, soit deux (2) ans, au même montant que l'an dernier de 31 500\$;

En conséquence, il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

QUE le contrat d'opération de la machinerie d'hiver soit accordé à Excavation Turmel inc. pour les saisons hivernales 2023-2024 & 2024-2025 au montant de 31 500\$ annuellement. Ce montant incluant le grattage, le sablage et le soufflage.

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer l'entente à intervenir entre Excavation Turmel inc. et la Municipalité Saint-Frédéric.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-07-1724

ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touchés par des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une aide humanitaire;

ATTENDU QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge, au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors de sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles`;

ATTENDU QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge est reconnu par le ministère de la Sécurité publique pour préparer et mettre en oeuvre les services aux personnes sinistrées lors de sinistres et gérer l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre;

ATTENDU QUE la municipalité et la Société canadienne de la Croix-Rouge souhaitent établir les modalités suivant lesquelles la Société canadienne de la Croix-Rouge fournira des services aux personnes sinistrées en cas de sinistre sur le territoire de la municipalité de Saint-Frédéric;

En conséquence, il est proposé par Yvan Nadeau et résolu :

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer l'*Entente de services aux personnes sinistrées* entre la Municipalité Saint-Frédéric et la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

RAPPORT DES COMITÉS

Culture et embellissement

2023-07-1725 *Nomination responsable bibliothèque*

Il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

DE nommer monsieur Harold Gilbert en tant qu'élu municipal responsable de la bibliothèque.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

VARIA

Rien à ajouter.

2023-07-1726 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

De lever l'assemblée à 19h45.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Mairesse

Directrice générale